



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 19 mars 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Diane Choinière, conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 20h18.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2019-31

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Carl Grimard

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant:

6.1. Avis de motion présenté par le maire Guy Desjardins concernant le tournoi de golf du maire.

ADOPTÉE, telle que modifiée

- 3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)**
- 4. Délégations / Présentations (aucune)**
- 5. Pétitions / Correspondance**

5.1 Lettre de Services Communautaires Prescott-Russell demandant la reconsidération de la résolution 2019-35, relativement à une demande de location gratuite de la salle communautaire de l'aréna de Clarence Creek

Suite aux commentaires, le comité plénier mandate l'administration d'informer l'organisme qu'il refuse de reconsidérer cette résolution.

6. Avis de motion

6.1 Avis de motion présenté par le maire Guy Desjardins concernant le tournoi de golf du maire

L'avis de motion est présenté.

7. Période de Questions/Commentaires

Lance Rockwell, 2223 chemin Joanisse, demande des explications relativement à la production de bière visée par l'amendement au règlement de zonage du 600 chemin du Golf. Julian Lenhart explique que le ministère a permis un nombre précis de litres d'eau à être pompé. Il ajoute que la production est limitée à ce qui est permis par cette pompe.

M. Rockwell explique que lors de la réunion du comité d'aménagement, il avait été mentionné que la consommation exacte d'eau serait inscrite dans le règlement. Il ajoute que l'autorisation de changement de zonage va ouvrir à des possibilités éventuelles d'expansion de l'entreprise.

Aaron Martel, 250 rue Cardinal, explique que la production est limitée par la superficie du bâtiment. Il explique que la micro-brasserie ne peut produire plus de 7 barils à la fois. Il confirme que l'intention de l'entreprise n'est pas de faire une production à plus grande échelle.

Laslo Mazanji, 2223 chemin Joanisse, explique que la demande est très sommaire sur la consommation d'eau. Il demande de consulter le dossier afin de voir les vérifications qui ont été faites. Le maire répond qu'il est possible de venir consulter le dossier à l'hôtel de ville.

8. Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell

9. Rapports des Comités/Services

9.1 Amendement au règlement de zonage – 600 chemin du Golf – Golf de Hammond

RECOMMANDATION COW2019-32

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Michel Levert

ATTENDU QUE l'amendement proposé au règlement de zonage de la Cité de Clarence-Rockland pour le 600 chemin du Golf est conforme à la Déclaration de principes provinciale et au Plan officiel des Comtés unis the Prescott et Russell;

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'adopter un règlement pour modifier le Règlement de Zonage 2016-10 afin d'ajouter « production alimentaire » à la liste des usages permis dans la catégorie de zonage « Zone commerciale touristique – Exception 2 (CT-2) » afin de permettre une micro-brasserie, restreint à une superficie de plancher de 85m², tel que recommandé par le Comité d'aménagement.

ADOPTÉE

9.2 État des transactions du fonds de réserve des redevances d'aménagement de l'année 2018

Suite aux questions, Frédéric Desnoyers explique les raisons pour lesquelles les données diffèrent des rapports de construction.

RECOMMANDATION COW2019-33

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Michel Levert

ATTENDU QUE le trésorier de la municipalité doit remettre chaque année au Conseil de la municipalité, des états financiers sur les règlements de redevances d'aménagement et sur les fonds de réserve créés aux termes de l'article 33. 1997, chap. 27, par. 43 (1) de la Loi de 1997 sur les redevances d'exploitation, par conséquent

QUE le comité plénier recommande que le conseil municipal de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland accepte l'état des fonds de réserve des redevances d'aménagement pour l'année 2018 tel que présenté dans le rapport FIN2019-009.

ADOPTÉE

9.3 Modification au Règlement de Zonage – 733 rue Industrielle – Kimberle Herold pour RANN Enterprises Inc.

Suite aux commentaires, Julian Lenhart explique que cette demande ne peut pas être appuyée administrativement, car la problématique est l'usage visé, lequel est considéré comme sensible. Il explique que pour justifier des usages différents comme celui-ci, diverses analyses seront nécessaires, ce qui peut empêcher certaines entreprises du parc industriel d'agrandir. Il ajoute que le conseil est

libre de prendre la décision qu'il veut, mais que des appels sont possibles si cette demande est autorisée.

Suite aux questions, M. Lenhart confirme que le gym se trouvant à côté de l'emplacement visé n'est pas considéré comme une zone sensible.

RECOMMANDATION COW2019-34

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QUE le comité plénier recommande au Conseil municipal d'adopter un règlement pour modifier le règlement de zonage 2016-10 afin de changer la catégorie de zonage du terrain visé de « Zone d'industrie générale (MG) » à « Zone d'industrie générale – exception 5 (MG-5) » afin de permettre une garderie comme usage principal, tel que recommandé par le comité d'aménagement, contrairement à la recommandation du personnel.

For (5): Mario Zanth, Carl Grimard, Don Bouchard, Christian Simard, and Michel Levert

Against (3): Guy Desjardins, Samuel Cardarelli, and André J. Lalonde

CARRIED

9.4 Étude de transport pour le collecteur et modification d'une condition de l'ébauche d'approbation de Brigil et de l'étape 5 du Village Morris

Suite aux commentaires, Julian Lenhart explique que cette étude a pour but d'adresser uniquement les questions concernant ces deux développements. Il explique que cela ne concerne pas les enjeux relatifs à la circulation aux autres endroits. Helen Collier ajoute que les développeurs sont d'accord avec les propositions de l'étude.

Suite aux commentaires et discussions, le comité plénier demande d'obtenir une présentation simplifiée sur les détails de cette étude.

RECOMMANDATION COW2019-35

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE l'étude de transport pour le collecteur est-ouest a été complétée en décembre 2018, et

ATTENDU QU'UNE condition doit être modifiée dans la liste de conditions approuvées pour le lotissement du Village Morris Stage 5 et de Brigil.

QUE le comité plénier recommande que la condition 26 du lotissement de Brigil et la condition 29 du lotissement du village Morris stage 5 soit modifié afin de lire comme suit :

- “That Poupart Side Road, Bronze Avenue and St-Jean Street be designed and built to municipal standards with an urban cross-section approved by the City. The design should follow the recommendation of the detailed transportation impact study that was completed by Castleglenn Consultants (Dec 2018) with any subsequent revisions, if applicable. The design, the environmental studies, the EA, the construction work, the project management fees and any other studies or works required are to be paid by the Development Charges By-law and the municipal budget in place for the current year. The estimated cost of the design and works to be completed must be approved by the City before any undertaking.”

DIFFÉRÉE

9.5 Informations relatives aux avantages sociaux pour le conseil

Suite aux questions, Gerry Lalonde explique qu’il doit vérifier auprès de OMERS afin de connaître la raison pour laquelle un conseiller ne peut pas adhérer seul.

Le comité plénier demande que l’information additionnelle soit apportée lors de la prochaine réunion plénière.

RECOMMANDATION COW2019-36

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QUE le rapport HR 2019-08 soit reçu à titre d’information.

DIFFÉRÉE

9.6 Rapport mensuel - Service de la protection (février 2019)

RECOMMANDATION COW2019-37

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Don Bouchard

QUE le rapport No. PRO2019-009 au sujet des statistiques mensuelles, soit reçu à titre d’information.

ADOPTÉE

9.7 Rapport mensuel - Construction (février 2019)

Suite aux questions, Julian Lenhart explique que la différence de valeur est attribuable aux types de permis.

RECOMMANDATION COW2019-38

Proposée par Christian Simard

Appuyée par André J. Lalonde

QUE les statistiques mensuelles du département de la construction soient reçues à titre d'information.

ADOPTÉE

10. Autres items

Le conseiller Samuel Cardarelli demande d'obtenir une copie originale du rapport envoyée à Brian Wilson, Helen Collier et les Ressources humaines concernant les enjeux départementaux et la station 3.

11. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 21h37.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe